RAPPORT ANNUEL

Exercice au 31 décembre 2021

OFI ACTIONS FRANCE

FCP Actions de pays de la zone euro

Commercialisateur
MACIF - 2/4 rue Pied de Fond - 79037 NIORT Cedex 9

MUTAVIE - 9, rue des Iris - 79088 Niort Cedex 9

Société de Gestion
OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 PARIS

Dépositaire et Conservateur
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion comptable
SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Rapport de Gestion

Comptes Annuels au 31 décembre 2021

Rapport du Commissaire aux Comptes

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit promeut des caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

OFI ACTIONS FRANCE est le Fonds Nourricier des parts N-D du FCP Maître OFI FRANCE EQUITY.
Pour les parts C/D, l'investissement sera réalisé pour au minimum 90% de l'Actif Net du Fonds dans les parts N-D de l'OPCVM Maître, le reste de l'actif ne pouvant être composé que de liquidités.
En raison de ses propres frais, la performance du Fonds Nourricier OFI ACTIONS FRANCE sera inférieure à celle des parts N-D de l'OPCVM Maître OFI FRANCE EQUITY.

Rappel des caractéristiques du Fonds Maître OFI FRANCE EQUITY

Classification AMF : *Actions de pays de la zone euro – Le Fonds est éligible au dispositif fiscal PEA.*

Objectif de gestion *: L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à celle du SBF 120 Dividendes Nets Réinvestis sur la période de placement recommandée de 5 ans.*

Indicateur de référence *: L'indice de référence retenu est l'indice SBF 120. L'indice SBF 120 (code Bloomberg SBF120NT Index) est composé des 40 valeurs de l'indice CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises. L'indicateur de référence est calculé dividendes nets réinvestis. Le Fonds n'a pas pour autant l'objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre la performance de cet indice. EURONEXT le fournisseur de l'indice SBF 120 n'est pas inscrit sur le registre de l'ESMA. Pour toute information complémentaire sur l'indice SBF 120, veuillez-vous référer au site internet du fournisseur : https://www.euronext.com/fr/products/indices/FR0003999481-XPAR/market-information*

Stratégie de gestion :
L'objectif du Fonds est de constituer un portefeuille largement diversifié sur la base d'un processus d'investissement basé sur la sélection de titres suivant une approche « bottom-up » au sein d'un univers constitué principalement de valeurs françaises de tout type de capitalisation. Le Fonds pourra également investir en actions de la zone euro dans la limite de 25% de l'Actif Net.

Le processus d'investissement a pour but de détecter, au sein de l'univers d'investissement, les sociétés présentant les meilleures opportunités en termes de potentiel de performance ajusté du risque, et de construire un portefeuille équilibré.

Pour cela, les gérants analysent en détail les fondamentaux des entreprises, afin d'évaluer leur croissance soutenable à moyen terme et leur potentiel de création de valeur (rentabilité des capitaux investis).

Dans leur analyse, ils s'appuient sur leur propre expérience et leur connaissance des sociétés, les rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés, des analyses financières externes (« sell-side ») et l'étude des données de marché (consensus).

Le Fonds est en permanence exposé à hauteur de 60% de son actif net sur le marché d'actions français. En raison de son éligibilité au régime fiscal au PEA et de sa classification « Actions de pays de la zone euro », il est investi au minimum à hauteur de 75% de son actif net en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Le Fonds devra également être en permanence exposé à hauteur de 10% dans des actions de sociétés de TPE (Très Petite Entreprise), PME (Petite et Moyenne Entreprise) ou ETI Françaises (Entreprise de taille intermédiaire).

Dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP, les PME, ETI et TPE retenues sont considérées comme les entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

A l'intérieur de ces 10%, entre 5% et 10% des actifs d'OFI France EQUITY devront être investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Ces entreprises sont des structures non cotées de l'économie sociale et solidaire à forte utilité sociale/sociétale ou environnementale.

Les investissements peuvent prendre la forme de prise de participation dans des fonds à impact social ou de financement d'entreprises ou d'associations à utilité sociale.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres hors de la zone euro.

Dans le cadre de la gestion de trésorerie du Fonds ou dans les périodes où le gérant anticipe une baisse du marché actions français, le gérant pourra avoir recours à des obligations, des titres de créances, dépôts et instruments du marché monétaire européens dans la limite de 10% de l'actif net.

La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance, elle s'effectuera en fonction des opportunités de marché. De la même façon, le gérant déterminera la duration et la sensibilité des obligations qu'il détiendra en portefeuille en fonction des objectifs de gestion et des opportunités de marché. Les titres de créance et instruments du marché monétaire détenus en portefeuille seront émis en euro ou autres devises européennes. Les émetteurs des titres en portefeuille doivent être notés « Investment Grade » au moment de l'acquisition selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étranger, et/ou de gré à gré).

Dans ce cadre, le gérant peut prendre des positions en vue de faire face aux fluctuations du marché : les interventions du Fonds pourront se faire : soit en couverture du risque « actions » du portefeuille - tout en respectant la contrainte d'exposition permanente sur le marché des actions -, soit en vue d'exposer le portefeuille à des secteurs d'activité, des actions ou des indices de marché par l'utilisation des instruments tels que les contrats futures, options ou swap.

L'exposition nette du Fonds pourra être portée au maximum à 120% de l'actif net, par l'utilisation d'instruments dérivés ». Le recours aux instruments dérivés sera effectué dans la limite maximum d'engagement d'une fois l'actif net.

➢ Réglementation SFDR – OPC Article 8

- Code LEI de l'OPC Nourricier : 969500RK0ZY4YW8GD157
- *Code LEI de l'OPC Maître : 969500718SUJ9VFWEO43*

- *Informations sur la manière dont les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont respectées :*

  Les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont mesurées :

  OFI procède à 2 analyses complémentaires :

  - *L'analyse trimestrielle ESG de chaque émetteur, ce qui donne lieu à une notation et permet d'appréhender l'ensemble des caractéristiques ESG disponibles sur l'émetteur.*

  - *Et entre deux notations, à un suivi des controverses tel qu'indiqué précédemment.*

  Le Fonds devra également être en permanence exposé à hauteur de 10% dans des actions de sociétés de TPE (Très Petite Entreprise), PME (Petite et Moyenne Entreprise) ou ETI Françaises (Entreprise de taille intermédiaire).

  Dans le cadre de la stratégie d'investissement du FCP, les PME, ETI et TPE retenues sont considérées comme les entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

  A l'intérieur de ces 10%, entre 5% et 10% des actifs d'OFI FRANCE EQUITY devront être investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Ces entreprises sont des structures non cotées de l'économie sociale et solidaire à forte utilité sociale/sociétale ou environnementale.

  Les investissements peuvent prendre la forme de prise de participation dans des fonds à impact social ou de financement d'entreprises ou d'associations à utilité sociale.

- *Taxonomie :*
  Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). A ce titre, il est tenu, en vertu de l'article 6 du Règlement (EU) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer que le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents du Fonds qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans le Fonds ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, et qu'à ce titre l'alignement du portefeuille du Fonds avec le Règlement Taxonomie n'est, à ce jour, pas calculé.

Profil des risques

Le profil de risque de l'OPCVM Nourricier OFI ACTIONS FRANCE est identique à celui de l'OPCVM Maître OFI FRANCE EQUITY à savoir :

L'OPCVM est un OPCVM classé « Actions de pays de la zone euro », et par conséquent, l'investisseur est principalement exposé aux risques suivants :

Risque de perte en capital :
L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Fonds ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque d'actions :
Le Fonds est investi au minimum à 75 % sur les marchés d'actions français et/ou de la zone euro qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les fluctuations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché peuvent entraîner une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque lié à la détention de petites et moyennes valeurs :
Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de contrepartie :
Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation de produits dérivés :
L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité : Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque de change :
Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par l'OPCVM.
Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative de l'OPCVM pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque de taux d'intérêt et de crédit :
En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent.
De même, le risque de crédit résulte du fait que dans le cas d'une dégradation des émetteurs publics ou privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), la valeur des titres en portefeuille peut baisser. C'est aussi le risque de défaillance de l'emprunteur.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

La méthode retenue pour le calcul du risque global est identique à celle du Maître :
La méthode retenue pour le calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Les changements intervenus au cours de l'exercice ont été les suivants :

- A compter du 04 mars 2021, le prospectus du Fonds Maître et de son Nourricier sont conformes à la Réglementation SFDR.
  Le Fonds Maître OFI RS FRANCE EQUITY change de dénomination au profit d'OFI FRANCE EQUITY.

- A compter du 17 septembre 2021, OFI FRANCE EQUITY devient un OPC dit Article 8 faisant la promotion de caractéristiques environnementales et principalement sociales. Le Fonds devra être en permanence exposé à hauteur de 10% dans des actions de sociétés de TPE (Très Petite Entreprise), PME (Petite et Moyenne Entreprise) ou ETI Françaises (Entreprise de taille intermédiaire). A l'intérieur de ces 10%, entre 5% et 10% des actifs d'OFI FRANCE EQUITY devront être investis en titres émis par des entreprises solidaires agréées en application de l'article L.3332-17-1 du Code du travail. Ces entreprises sont des structures non cotées de l'économie sociale et solidaire à forte utilité sociale/sociétale ou environnementale. Il en est de même pour le Nourricier OFI ACTIONS FRANCE.

- A compter du 14 décembre 2021, le Fonds Maître OFI FRANCE EQUITY et son Nourricier OFI ACTIONS FRANCE obtiennent le label FINANSOL.

- A compter du 20 décembre 2021, le prospectus du Fonds Maître OFI FRANCE EQUITY et de son Nourricier OFI ACTIONS FRANCE sont conformes à la Réglementation Taxonomie.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 18 février 2022, le prospectus mentionne désormais que le Fonds est investi au minimum à hauteur de 30% en actions de sociétés dont le Siège Social est en France. Le Fonds ayant obtenu le label France Relance, son prospectus respecte également la politique charbon définie par le label.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES DU FONDS MAITRE

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe OFI, la société OIS.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la société de gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- *Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;*
- *L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;*
- *La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;*
- *Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.*

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- *Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;*
- *Une analyse qualitative complémentaire ;*
- *Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.*

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la société de gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- *Fournit le service d'exécution d'ordres ;*
- *Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;*
- *Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.*

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.
Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement-actionnarial-et-de-vote_OFI-AM.pdf fait l'objet d'un rapport lui-même disponible sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-de-vote.pdf

CRITERES ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-engagement.pdf
Le rapport d'engagement est lui-même disponible sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014, la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.
Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels et notamment aux risques de durabilité pour les OPC dits article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété…).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traits aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients…

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive OPCVM V 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017. Par ailleurs, la politique de rémunération de la Société a été mise en conformité avec le règlement SFDR en date du 10 mars 2021.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2020, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **211 personnes (*)** bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2020 s'est élevé à **24 912 500 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2020 : **18 265 000 euros, soit 73,33%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;

- Montant total des rémunérations variables versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2020 : **6 663 500 euros (**), soit 26,73%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2020.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2020, **4 293 000 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **14 personnes** au 31 décembre 2020), **10 176 000 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **69 personnes** au 31 décembre 2020).

(* Effectif présent au 31 décembre 2020)
(Bonus 2020 versé en février 2021)**

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier année 2021

Nouveaux variants de Covid, inflation, tensions géopolitiques internationales, changement de ton de la Reserve Fédérale américaine.
Tous ces facteurs anxiogènes qui ont marqué cette année 2021 n'ont pas entravé l'optimisme des investisseurs.
Au contraire, les principaux indices actions internationaux ont battu des records historiques, à commencer par l'indice CAC 40 qui a dépassé pour la première fois les 7000 points.

Cette belle année boursière 2021 s'explique en fait principalement par le rebond spectaculaire de l'activité économique qui a engendré un rétablissement très important des bénéfices des entreprises, particulièrement américaines et européennes. Le monde émergent, et notamment la Chine, ont quant à eux été confrontés à des problématiques différentes : difficulté à gérer la crise sanitaire, inflation très importante qui a fait chuter la plupart des monnaies émergentes, et pour ce qui concerne la Chine, une vague de mesures règlementaires qui ont troublé les investisseurs.

Le rétablissement de l'économie mondiale a donc été puissant, dû notamment à un effet de rattrapage compte tenu des retards de consommation et d'investissement qui avaient été pris en 2020. Mais il est également le fruit des politiques monétaires et budgétaires mises en place durant cette crise, qui ont permis aux Etats de se financer à des taux d'intérêt très faibles. Ils ont ainsi dégagé des capacités pour soutenir l'activité par des mesures d'aides aux ménages et aux entreprises, et également par des plans de relance et d'investissement. En fin de compte, le monde ressort de cette crise sanitaire encore plus endetté. Mais l'une des grandes différences avec la crise financière de 2008, c'est que ces déficits et ces endettements publics sont admis et tolérés, et que le chemin de la rigueur budgétaire ne sera pas suivi à court terme cette fois-ci. Au contraire, c'est la logique d'un endettement « d'investissement » qui semble avoir été choisie pour le moment.

La croissance mondiale est donc soutenue. Elle devrait ainsi avoisiner 6% en 2021. Aux Etats-Unis, elle devrait se situer autour de 5.5%. La Zone Euro s'inscrit également dans cette dynamique avec une croissance de l'ordre de 5%. A noter, dans ce contexte, le rebond significatif également de l'économie française dont la croissance pourrait dépasser 6.5%. Le cas de la Chine est plus particulier. Certes, la croissance s'inscrit en fort rebond de plus de 8% cette année, mais cette dynamique a été quelque peu enrayée par un double effet : une vague de mesures règlementaires, aux objectifs louables à long terme, mais qui ont troublé la visibilité à court terme et surtout pesé sur le secteur immobilier, secteur très important qui représente au total près de 30% du PIB du pays. La quasi-faillite de quelques grands promoteurs (le cas d'Evergrande est le plus connu) a ainsi pesé significativement. Et par ailleurs, la politique de « 0 Covid » a entraîné un certain nombre de reconfinements ponctuels dans plusieurs villes. L'économie du pays est donc en phase de décélération.

Notons toutefois, en toute fin de période, un léger ralentissement de cette dynamique de croissance mondiale, lié en partie à la résurgence d'un nouveau variant du virus Covid, mais aussi en raison de tensions sur les prix assez significatives. La rapidité et l'ampleur du rebond économique ont provoqué des pénuries dans certains segments de l'économie (semi-conducteurs notamment) ainsi qu'une forte hausse des matières premières. Les taux d'inflation ont ainsi rapidement remonté et atteint sur un an des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis très longtemps : l'indice des prix s'inscrit ainsi à près de 7% aux Etats-Unis en novembre. En Zone Euro également, l'inflation est proche de 5%.

Cette question de l'inflation devient ainsi un paramètre très important pour les marchés, qui commencent à douter : ce regain d'inflation est-il temporaire, comme le soulignent les Banques Centrales ? Il ne serait en effet dû qu'à des effets de rattrapage sur le prix des matières premières et à des goulots d'étranglement dans les chaînes de production, liés au phénomène de réouverture des économies. Ou alors, est-ce qu'une spirale plus pernicieuse s'enclenche avec une contagion sur les salaires, alors que des pénuries de main d'œuvre pèsent dans de nombreux secteurs ? Cette question de l'inflation devrait constituer l'un des thèmes majeurs pour l'année 2022.

Les marchés ont largement anticipé et accompagné cette reprise économique alors que les Banques Centrales ont continué à maintenir des politiques accommodantes, marquées par le maintien de taux d'intérêt très bas et des programmes d'achat de dettes. Les performances boursières s'avèrent de ce fait dans l'ensemble très positives sur cet exercice.

Dans ces conditions, et avec le soutien des Banques Centrales, les **rendements des obligations gouvernementales** sont restés globalement assez bas. Certes, les taux obligataires ont commencé à remonter à partir de la fin de l'année 2020 et la découverte des vaccins, les marchés ayant anticipé rapidement le rebond des économies. Les taux longs américains sont repartis ainsi assez rapidement à la hausse, d'un point bas de 0,50% au 3ème trimestre 2020 jusqu'à plus de 1,8% durant la première partie de l'année 2021 avant de rebaisser quelque peu, en anticipation de la décélération de la dynamique de reprise économique. Ils s'établissent ainsi à près de 1.50% en fin de période sur le T Notes 10 ans. La Reserve Fédérale a maintenu les taux directeurs du marché monétaire dans la fourchette 0% / 0.25% pendant toute l'année mais a annoncé à partir de la rentrée un durcissement progressif à venir de sa politique monétaire : elle a commencé dès le mois de novembre à réduire son montant mensuel de 120 Mds de dollars d'achat de titres de 15 Mds de dollars dans un premier temps. Elle envisage ensuite dans un second temps de commencer à relever les taux de référence du marché monétaire, peut-être dès le premier trimestre 2022.

Le mouvement a été moins spectaculaire en Zone Euro car les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE) étaient déjà en territoire négatif avant la crise. Le rendement du Bund allemand a remonté depuis ses plus bas, mais modérément, passant de - 0.60% au plus bas à -0.25% en fin de période. Au sein de la Zone Euro, les taux sont également restés stables, notamment en France dont les obligations à 10 ans ont maintenu un écart de 30 à 40 points de base (bps) avec l'Allemagne. La performance de l'indice des obligations gouvernementales de la Zone Euro (EuroMTS global) s'inscrit en baisse de 3.5% sur la période.

Sur le crédit, l'écartement des spreads, évoqué durant la période de crise, a été complètement résorbé. Les performances sont, de ce fait, meilleures que sur les obligations gouvernementales. Le segment Investment Grade (IG) baisse de 0.97% en Europe. L'indice obligations High Yield (HY) progresse de 3.37% en Europe et de 5.34% en Dollar aux Etats-Unis.

Le parcours des obligations émergentes est plus contrasté car certains pays ont très mal géré la crise sanitaire, souvent par manque de moyens logistiques et de technicité, si bien que des monnaies émergentes, pour la plupart, sont restées assez faibles. La seule exception notable concerne la devise chinoise, le RMB, qui a progressé de 2.7% contre le Dollar. L'indice des obligations émergentes libellées en devises fortes s'inscrit en baisse de 2.05% en Dollar, celui de l'indice de dettes émises en monnaies locales est en baisse de 9.7% en Dollar.

Concernant les devises, l'euro a baissé vis-à-vis du dollar, dans des mouvements de marchés globalement assez peu volatils, passant de 1,22 à près de 1,13 en fin de période, soit un recul de près de 7%. La monnaie américaine s'est reprise sur des anticipations de remontée des taux directeurs US. Le RMB, la devise chinoise, a été très solide dans ce contexte troublé et a reflété la bonne résilience de l'économie chinoise : elle a progressé de près de 2.7% contre le Dollar. Les devises émergentes sont restées dans l'ensemble assez faibles et reculent globalement. En Europe, la Livre a progressé de plus de 6.3% contre l'Euro sur l'exercice, la question du Brexit n'ayant pas trop pesé.

Les marchés actions ont été particulièrement peu volatils compte tenu de cette situation d'ensemble assez atypique et les performances sont impressionnantes. Elles s'expliquent par la persistance de taux d'intérêt très faibles, mais aussi par le rétablissement spectaculaire des bénéfices des entreprises dans ce contexte de réaccélération économique. Les actions internationales ont ainsi progressé de 31% en Euros, l'indice S&P 500 des actions américaines a gagné 28,7% en Dollar et l'indice Eurostoxx 24.06%. C'est particulièrement remarquable sur les valeurs technologiques, notamment américaines : le secteur a gagné 33.35% aux Etats-Unis sur la période. Les petites et moyennes capitalisations ont sous-performé aux Etats-Unis, avec un gain de 14.82% de l'indice Russel 2000.

Les actions émergentes ont sensiblement sous-performé : le contexte sanitaire plus compliqué, des taux d'inflation plus importants et des Banques Centrales moins puissantes pour soutenir les gouvernements sont les facteurs principaux d'explication. La performance de l'indice des actions émergentes s'établit ainsi à -2.5% en Dollar. De même, les actions chinoises ont nettement sous-performé, particulièrement à partir de la vague de régulation, décidée par les autorités politiques, et qui a commencé par affecter les valeurs technologiques à partir du printemps. Les actions chinoises cotées sur les Bourses chinoises reculent de 3.5% en monnaie locale et celles cotées à Hong Kong de 11.83%.

A noter, dans ce contexte de regain de confiance, la baisse de l'once d'or qui recule de près de 3.64% en Dollar.

Gestion

Sur l'exercice écoulé, la bourse de Paris, mesurée par le SBF120 dividendes nets réinvestis, affiche un gain de 28.35%.

L'année 2021 aura été celle du rebond, économique et des profits. Un rebond qui a été permis par une combinaison exceptionnelle de mesures sanitaires, budgétaires et monétaires. Les pays développés ont su mettre en œuvre des campagnes de vaccination à une échelle et d'une ampleur jamais connues. Dans le même temps, les Etats ont maintenu des politiques budgétaires très accommodantes, tandis que les Banques Centrales sont demeurées en soutien. Ce n'est qu'en fin d'année, que la Réserve fédérale des États-Unis (FED) a infléchi sa position pour faire face à une inflation galopante, résultat tout à la fois de la vigueur de la reprise, de ruptures dans les chaînes d'approvisionnement et de la forte remontée des prix des matières premières. Les entreprises cotées ont particulièrement bien tiré leur épingle du jeu. Trimestre après trimestre, elles ont nettement dépassé les attentes, tant sur leur croissance, que sur leurs marges, et ce, malgré la forte augmentation des prix des intrants.

Comme l'an passé, les secteurs de croissance, de la technologie et des biens de consommation personnels (luxe), se sont inscrits parmi les plus fortes hausses. Pour autant, ils ont été logiquement devancés par ceux plus cycliques des banques et des matériaux de base. A l'inverse, les secteurs plus défensifs, des utilities de la distribution et encore plus des télécoms, ferment la marche en compagnie de ceux de l'hôtellerie-loisir et de l'immobilier plus sensibles aux restrictions de déplacement.

Le Fonds OFI ACTIONS FRANCE réalise une performance brute (+32%) et nette de frais de gestion (+30.4% pour la part C/D, +29.9% pour la part D) supérieure à celle de son indice de référence. Au 31/12/2021, la valeur liquidative coupon réinvesti de la part C/D s'établit à € 364,53 contre € 279,47 au 31/12/2020 et à € 230,17 contre € 177,16 pour la part D. Cette surperformance s'explique pour 1/3 par un effet allocation et pour 2/3 par un effet sélection.

L'effet allocation provient principalement de la surpondération des banques, des matériaux de base et de la technologie, dans une moindre mesure, de la sous-pondération de l'immobilier, de la chimie et des utilities. L'effet sélection est concentré dans 5 secteurs.

La principale contribution provient du secteur de l'industrie avec les absences ou sous-pondérations de Safran, Alstom et Edenred et, à l'inverse, la surpondération de Rexel. Au sien du secteur de la construction, la principale contribution positive vient de Saint-Gobain, au sein des banques, de Société Générale, et, dans les média, de Publicis. Dans les autres secteurs, on notera, en particulier, la contribution négative de l'absence d'Hermès et de la sous-pondération de L'Oréal (biens de consommation), et, au sein du secteur de la technologie, de la contre-performance d'Atos, même si elle est partiellement compensée par les surperformances de Capgemini et STMicroelectronics.

Les principales opérations ont consisté à prendre une partie de nos bénéfices sur les secteurs des financières (BNP Paribas, AXA), de l'industrie (Bureau Veritas, Spie), de l'automobile (Faurecia, Stellantis) et des média (Publicis). A l'inverse, nous avons renforcé ceux de la technologie (Atos, Soitec, ainsi que Nokia classé dans le secteur des télécoms) et de l'énergie (Technip Energies). Nous avons également constitué une poche de titres ESUS (France Active Investissement, FHH - Foncière d'Habitat et d'Humanisme, EHD - Entreprendre pour Humaniser la Dépendance - et Foncière Terre de Liens) dans le cadre de la labélisation FINANSOL obtenue mi-décembre.

En fin d'exercice, nous avons également privilégié les titres éligibles au label Relance. C'est ainsi que nous avons participé à l'IPO d'Afyren (chimie verte) et de WAGA Energy (récupération et valorisation du méthane) et acheté McPhy (accélération des commandes) et Kaufman Broad (rendement élevé). Dans les autres secteurs, nous avons arbitré, en partie, Arcelor au profit d'Aperam (moindre empreinte carbone) et vendu Engie au profit de Véolia (succès de l'offre sur Suez). Enfin, nous avons renforcé Worldline suite à sa forte contre-performance en fin d'année, Sodexo (réouverture des économies), à l'inverse, nous avons vendu Orange (faible croissance) et allégé Air Liquide et l'Oréal (multiples élevés).

Au global, le portefeuille conserve un biais cyclique, tout à la fois du fait de sa surpondération des secteurs des banques, de l'énergie et de la technologie, mais aussi, de par sa sous-pondération de ceux des biens de consommation (luxe et cosmétiques), très chèrement valorisés, et de la santé.

Pas d'utilisation de dérivés sur l'exercice.

Le Fonds a exercé ses droits de vote en accord avec la politique définie.

COMMENTAIRES ISR DU FONDS MAÎTRE

Informations relatives à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance dans la politique d'investissement

Intégration de l'analyse ESG dans la politique d'investissement

Une analyse ESG des sociétés en portefeuille est réalisée, afin d'identifier les sociétés qui feront l'objet d'actions d'engagement, en particulier sur la thématique des Droits Humains.

Stratégie d'engagement et de vote

L'engagement fait partie intégrante de notre processus d'analyse et d'évaluation de la Responsabilité Sociale des Entreprises. Cette politique s'exprime notamment par le dialogue avec les entreprises et l'intervention lors d'Assemblées Générales d'actionnaires.

L'objectif du dialogue actionnarial est d'apprécier la capacité des entreprises à gérer des évènements mettant en jeu leur responsabilité sociétale. Il cherche à les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de responsabilité de gouvernement d'entreprise, mais aussi aux enjeux du Développement Durable afin de favoriser un processus d'amélioration. Notre démarche privilégie le dialogue constructif avec les instances dirigeantes des sociétés.

Nous suivons de manière régulière les controverses pouvant porter atteinte au respect des dix principes du Pacte Mondial. Sur la base des informations recueillies auprès de nos fournisseurs de données, nous analysons ces controverses en tenant compte :

- *de leur sévérité et de leurs impacts sur les parties prenantes et sur les entreprises concernées,*
- *de leur fréquence*
- *et des mesures de remédiation adoptées pour y face.*

En 2021, nous avons initié 12 engagements auprès de grandes entreprises faisant face à des controverses sévères ou très sévères au regard d'au moins un des dix Principes du Pacte Mondial afin de les sensibiliser à notre approche et d'échanger sur leurs actions en faveur des droits humains, et des principes du Pacte mondial, et d'échanger sur les mesures de remédiation mises en place pour faire face à ces controverses et améliorer leurs pratiques sur ces thématiques.

Les thématiques abordées au cours de ces entretiens ont porté sur des cas de travail des enfants, travail forcé, droits des communautés, discrimination sur le lieu de travail, responsabilité environnementale, éthique et affaires et corruption au sens large. Les entreprises engagées appartenaient aux secteurs financier, agroalimentaire et restauration, technologie et informatique, aéronautique ou encore de l'énergie.

La nature de notre dialogue et les résultats de nos actions d'engagement sont détaillés dans le rapport d'engagement d'OFI AM publié sur le site (https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf).

EXERCICE DES DROITS DE VOTE AUX ASSEMBLEES GENERALES

Nombre de…	***AG en 2021***
AG pour lesquelles nous avons exercé nos droits de vote	*45*
AG avec au moins un vote Contre ou Abstention	*40*
Résolutions votées	*991*
Résolutions votées Contre ou Abstention	*257*
Résolutions déposées ou co-déposées avec d'autres actionnaires	*0*
Résolutions déposées par des actionnaires que nous avons soutenues (Pour)	*2*

Orientation des votes

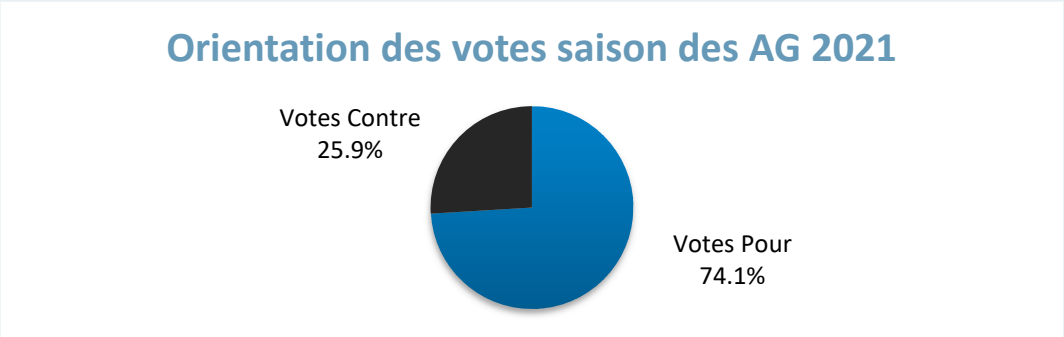

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés OTC)

Change : Pas de position au 31/12/2021

Taux : Pas de position au 31/12/2021

Crédit : Pas de position au 31/12/2021

Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2021

Commodities : Pas de position au 31/12/2021

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2021, le Fonds OFI ACTIONS FRANCE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

BILAN ACTIF

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**155 275 829,43**	**127 809 786,11**
Actions et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	**155 275 829,43**	**127 809 786,11**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	155 275 829,43	127 809 786,11
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Autres instruments financiers	**-**	**-**
Créances	**1 150,16**	**125,50**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 150,16	125,50
Comptes financiers	**-**	**-**
Liquidités	-	-
Total de l'actif	**155 276 979,59**	**127 809 911,61**

Bilan au 31 décembre 2021 (en euros)

BILAN PASSIF

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital	**149 601 928,73**	**122 313 434,61**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**2 586 896,93**	**2 716 944,08**
Report à nouveau (a)	**-**	**0,01**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**2 602 166,14**	**60 267,07**
Résultat de l'exercice (a, b)	**301 326,94**	**2 568 975,57**
Total des capitaux propres	**155 092 318,74**	**127 659 621,34**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Opérations temporaires sur titres financiers	**-**	**-**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**183 140,20**	**149 545,69**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	183 140,20	149 545,69
Comptes financiers	**1 520,65**	**744,58**
Concours bancaires courants	1 520,65	744,58
Emprunts	-	-
Total du passif	**155 276 979,59**	**127 809 911,61**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	-	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,66	-
Produits sur actions et valeurs assimilées	2 287 917,12	4 205 464,02
Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**2 287 917,78**	**4 205 464,02**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	47,85	34,26
Autres charges financières	-	-
Total (II)	**47,85**	**34,26**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**2 287 869,93**	**4 205 429,76**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	1 956 090,60	1 591 914,89
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**331 779,33**	**2 613 514,87**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-30 452,39	-44 539,30
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**301 326,94**	**2 568 975,57**

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée à la Covid-19.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié de la semaine et est datée de ce même jour. Le calcul de la valeur liquidative du FCP s'effectue sur la base des cours de clôture de la séance de bourse du jour J et est datée de ce même jour. Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés à valeur liquidative inconnue. La valeur est publiée le jour de bourse ouvré suivant J jour de calcul de cette dernière.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.
Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

L'OPCVM en tant que Nourricier est conforme aux règles et méthodes comptables du Maître.

OPCVM

Les titres en portefeuille sont des parts N-D de l'OPCVM Maître OFI FRANCE EQUITY et sont évaluées sur la dernière valeur liquidative connue.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les titres cédés à réméré font l'objet d'une inscription au hors-bilan à leur valeur contractuelle.

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalant sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Option retenue en matière de comptabilisation des frais

Le FCP a opté pour la comptabilisation frais exclus.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,70% TTC ; tout OPC inclus.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

En tant que fonds nourricier, le FCP supporte indirectement les frais facturés par les parts N-D l'OPCVM maître OFI France Equity. Le taux de ces frais ne dépassera pas 0,10 % TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Parts C/D : La société de gestion décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Parts D : Les sommes distribuables afférentes au résultat net sont intégralement distribuées, aux arrondis près. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Parts C/D : La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels

Parts D : La société de gestion décide chaque année de l'affectation des plus-values réalisées. La société de gestion peut décider le versement d'acomptes exceptionnels

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

		31/12/2021	31/12/2020
Actif net en début d'exercice		**127 659 621,34**	**139 853 143,37**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)		8 193 397,41	12 912 820,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)		-18 464 333,15	-13 825 715,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		2 675 583,06	437 680,93
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		-	-377 989,05
Plus-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers		-	-
Frais de transaction		-2 487,53	-2 483,98
Différences de change		-	-
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers		34 698 761,57	-13 951 314,69
Différence d'estimation exercice N	42 000 271,64		
Différence d'estimation exercice N - 1	7 301 510,07		
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers		-	-
Différence d'estimation exercice N	-		
Différence d'estimation exercice N - 1	-		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		-3,29	-35,56
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation		331 779,33	2 613 514,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		-	-
Autres éléments		-	-
Actif net en fin d'exercice		**155 092 318,74**	**127 659 621,34**

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	**-**	**-**
Obligations Indexées	-	-
Obligations Convertibles	-	-
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	-	-
Titres de créances	**-**	**-**
Les titres négociables à court terme	-	-
Les titres négociables à moyen terme	-	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	**-**	**-**
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	-	-
Actions	-	-
Crédit	-	-
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	1 520,65	0,00

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 520,65	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise

		%		%		%		%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par devise (suite)

		%		%		%		%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	31/12/2021
Créances	
Vente à règlement différé	360,63
Souscriptions à recevoir	789,53
Total créances	**1 150,16**
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-176 010,87
Achat à règlement différé	-7 129,33
Total dettes	**-183 140,20**
Total	**-181 990,04**

Souscriptions rachats

Catégorie de parts PART C/D	
Parts émises	24 809,6801
Parts rachetées	56 109,7225
Catégorie de parts PART D	
Parts émises	-
Parts rachetées	-

Commissions

Catégorie de parts PART C/D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts PART D	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie de parts PART C/D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie de parts PART D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,72
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie				
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan				
	Néant			
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine				
	Néant			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0012584175	OFI FRANCE EQUITY N-D	1 113 168,18	139,49	155 275 829,43

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Catégorie de parts PART C/D		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	301 327,18	2 568 972,29
Total	**301 327,18**	**2 568 972,29**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	301 327,18	2 568 972,29
Total	**301 327,18**	**2 568 972,29**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	425 453,8360	456 753,8784
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie de parts PART D		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	0,01
Résultat	-0,24	3,28
Total	**-0,24**	**3,29**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution	-	3,29
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-0,24	-
Total	**-0,24**	**3,29**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	3,29
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Catégorie de parts PART C/D		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2 586 893,99	2 716 941,14
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 602 163,01	60 267,07
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**5 189 057,00**	**2 777 208,21**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	2 777 208,21
Capitalisation	5 189 057,00	-
Total	**5 189 057,00**	**2 777 208,21**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	425 453,8360	456 753,8784
Distribution unitaire	-	-
Catégorie de parts PART D		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	2,94	2,94
Plus et moins-values nettes de l'exercice	3,13	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**6,07**	**2,94**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	2,94
Capitalisation	6,07	-
Total	**6,07**	**2,94**

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/12/2021	31/12/2020
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
Actif net					
en EUR	155 092 318,74	127 659 621,34	139 853 143,37	119 610 422,85	140 332 835,69
Nombre de titres					
Catégorie de parts PART C/D	425 453,8360	456 753,8784	457 165,1664	502 007,5183	480 513,4308
Catégorie de parts PART D	1,0000	1,0000	30,0000	30,0000	30,0000
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts PART C/D en EUR	364,53	279,49	305,90	238,25	292,03
Catégorie de parts PART D en EUR	187,48	147,06	163,76	129,18	158,34(1)
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts PART C/D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts PART D en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts PART C/D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts PART D en EUR	-	3,29	2,54	1,90	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts PART C/D en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts PART D en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts PART C/D en EUR	12,90	5,62	4,74	3,52	-3,76
Catégorie de parts PART D en EUR	5,83	-	-	-	-1,42

(1) La catégorie de parts D a été entièrement rachetée le 20/04/2017 sur la valeur liquidative du 19/04/2017 (soit 229.41 EUR). La nouvelle souscription, intervenue le 27/04/2017, a été effectuée sur la valeur liquidative d'origine de la part, soit 152.45 EUR.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2021

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			**-**	**-**
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			**-**	**-**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			**-**	**-**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances négociables			-	-
Autres titres de créances			-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			**155 275 829,43**	**100,12**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			155 275 829,43	100,12
OFI FRANCE EQUITY N-D	EUR	1 113 168,18	155 275 829,43	100,12
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			**-**	**-**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			**-**	**-**
Contrats financiers			**-**	**-**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Autres opérations			-	-
Autres instruments financiers			**-**	**-**
Créances			**1 150,16**	**0,00**
Dettes			**-183 140,20**	**-0,12**
Comptes financiers			**-1 520,65**	**0,00**
ACTIF NET			**155 092 318,74**	**100,00**

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

OFI ACTIONS FRANCE
Fonds Commun de Placement
OFI ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 Paris

Exercice clos le 31 décembre 2021

Grant Thornton
SA d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris – Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles
RCS Nanterre B 632 013 843
29 Rue du Pont
CS 20070 - 92578
Neuilly-sur-Seine Cedex France

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

OFI ACTIONS FRANCE

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM nourricier constitué sous forme de fonds commun de placement OFI ACTIONS FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM nourricier constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés au gérant

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux porteurs de parts.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine, le 14 avril 2022

Le commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

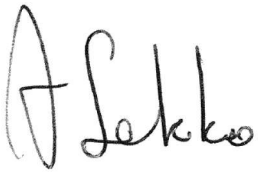

Azarias SEKKO
Associé